

NOTICE POUR LA FRANCE

Paris, le 18 septembre 2014

RAPPEL DE L'AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT DE DROIT FRANCAIS SUIVANT

NOM DU FCP	CODE ISIN
LYXOR UCITS ETF MSCI INDIA - C-EUR	FR0010361683
Lyxor UCITS ETF MSCI INDIA - C-USD	FR0010375766

Le 17 octobre 2014, le FCP LYXOR UCITS ETF MSCI INDIA (ci-après le « **FCP Visé**») **ne remplira plus les critères d'éligibilité au PEA.**

Pour les porteurs détenant une ou plusieurs parts du FCP Visé **au sein d'un PEA, il convient de céder celles-ci avant le 17 octobre 2014 afin d'éviter la clôture de leur PEA et la perte de ses avantages fiscaux.**

Cette opération est rendue nécessaire par des évolutions des conditions de marché, réglementaires et fiscales, qui rendent le respect de l'éligibilité au PEA pénalisant pour la performance du FCP Visé. Les modifications apportées au Prospectus et DICI du FCP Visé qui formaliseront ce changement sont décrites ci-dessous.

Les porteurs souhaitant maintenir l'indexation au marché des actions indien au sein d'un PEA (en contrepartie d'une performance moindre dont une estimation indicative est mentionnée ci-après) ont la possibilité d'investir par exemple dans le FCP LYXOR UCITS ETF PEA MSCI INDIA – C-EUR - FR0011869320 (ci-après le « **Nouveau FCP PEA** »). Le Nouveau FCP PEA, listé sur NYSE Euronext Paris, a les mêmes caractéristiques financières que le FCP Visé (objectif de gestion, indicateur de référence, frais de gestion et profil de risque identiques) et bénéficie de l'éligibilité au PEA.

INFORMATION IMPORTANTE : MODIFICATION DU PROSPECTUS ET DU DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR PORTANT SUR LA SUPPRESSION DE L'ÉLIGIBILITÉ AU PEA DU FCP VISÉ

Comme exposé dans son prospectus, l'objectif de gestion du FCP Visé est de reproduire à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice MSCI India Net Total Return, représentatif des performances du marché des actions indien.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le FCP Visé est exposé à l'indice MSCI India Net Total Return via une méthode de réplique indirecte, ce qui signifie que le FCP Visé a recours à (i) l'achat d'un panier d'actions internationales et (ii) la conclusion d'un contrat d'échange à terme négocié de gré à gré permettant de transformer l'exposition à ce panier d'actions en une exposition à l'indice MSCI India Net Total Return.

Le panier d'actions détenu par le FCP Visé répond aux critères d'éligibilité au PEA, permettant ainsi au FCP Visé d'être lui-même éligible au PEA, conformément à l'article L221-31 du Code Monétaire et Financier. Jusqu'à récemment, la société de gestion Lyxor International Asset Management était en mesure de mettre en œuvre une gestion du FCP Visé permettant à la fois de répliquer l'indice MSCI India Net Total Return et de respecter les critères d'éligibilité au PEA pour un coût additionnel limité. Cependant, dans les conditions de marché applicables, et suite aux évolutions réglementaires et fiscales (notamment la taxe sur les transactions financières) un fonds indicel éligible au PEA pourrait souffrir d'une performance inférieure à d'autres fonds indicels répliquant le même indice, en raison de la baisse de rentabilité engendrée par les contraintes sur les actifs permettant de respecter les critères d'éligibilité au PEA.

NOTICE POUR LA FRANCE

A titre indicatif et dans les conditions réglementaires, fiscales et de marché applicables à la date de la présente, la Société de Gestion considère que le niveau d'impact à la baisse sur la performance du FCP Visé pourrait être de l'ordre de 0. 10% annuels. Sur cette base, la société de gestion du FCP Visé a décidé de supprimer l'éligibilité au PEA du FCP Visé.

Nous vous informons qu'en date du 17 octobre 2014, les Prospectus et Documents d'Information Clé pour l'Investisseur du FCP Visé seront modifiés afin de refléter les modifications détaillées ci-après.

1) Modification de la rubrique Indications sur le Régime Fiscal du prospectus du FCP Visé

La rubrique d'indications sur le régime fiscal du prospectus du FCP Visé sera modifiée comme suit : suppression de la mention de l'éligibilité au Plan d'Epargne en Actions et suppression du respect en permanence des contraintes d'actifs permettant au FCP Visé d'assurer cette éligibilité au PEA.

2) Modification de la rubrique stratégie d'investissement du prospectus du FCP Visé

La rubrique stratégie d'investissement du prospectus du FCP Visé sera modifiée comme suit : suppression de la mention du minimum d'investissement de 75 % des actifs du FCP dans des sociétés qui ont leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, ou dans un autre Etat partie au traité sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France un accord fiscal contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale.

Pour mémoire, ce degré minimum est aujourd'hui fixé à 75 % de l'actif du FCP conformément aux critères d'éligibilité au Plan d'Epargne en Actions français (PEA).

3) Modification du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur

Suppression de la phrase : « Le Fonds investit en permanence un minimum de 75% de ses actifs dans des titres éligibles au PEA. »

Conséquences pour l'investisseur :

Ce changement a pour seul effet la suppression de l'éligibilité au Plan d'Epargne en Actions Français (PEA) du FCP Visé. En particulier, le profil de risque du FCP Visé ainsi que son exposition ne sont pas modifiés : l'indice répliqué par le FCP Visé reste le MSCI India Net Total Return. Cette modification interviendra le 17 octobre 2014.

- **Dans le cas où votre investissement aurait été effectué via un PEA** et dans le but d'éviter la clôture de votre PEA et la perte de ses avantages fiscaux, vous devez procéder au rachat ou à la cession de vos parts avant le 17 octobre 2014. Pour ce faire, nous vous invitons à vous rapprocher de l'intermédiaire financier auprès duquel vous possédez votre PEA.

Néanmoins si vous souhaitez conserver un investissement offrant une exposition au même indice (MSCI India Net Total Return) via un UCITS ETF éligible à l'actif de votre PEA, il vous est par exemple possible d'opter pour un investissement, par le biais de votre intermédiaire financier habituel, dans une classe de part capitalisante et libellée en euro du Nouveau FCP PEA également géré par Lyxor International Asset Management, et répondant à ces caractéristiques, créé spécifiquement pour la clientèle PEA, dont le nom et le code ISIN sont : LYXOR UCITS ETF PEA MSCI INDIA – C-EUR - FR0011869320.

La classe d'actions C-EUR susvisée est listée sur NYSE Euronext Paris. Toutes les caractéristiques de cette classe d'actions C-EUR, notamment son objectif de gestion, son indicateur de référence, ses frais de fonctionnement et de gestion et son profil de risque sont identiques à la classe de parts C-EUR du FCP Visé dans lequel vous êtes actuellement investi.

Ainsi, afin de bénéficier de la même exposition dans votre PEA sans interruption d'investissement, vous pouvez procéder au même moment à la cession de vos parts du FCP Visé et à l'achat pour le même montant des parts représentatives de la classe C-EUR du Nouveau FCP PEA (code ISIN : FR0011869320), au sein de votre PEA.

NOTICE POUR LA FRANCE

Nous attirons cependant votre attention sur les éléments suivants :

- La performance de la classe C-EUR du Nouveau FCP PEA (code ISIN : FR0011869320) pourrait être affectée négativement en vertu des raisons explicitées ci-avant (diminution estimée indicative de 0.10% annuels dans les conditions règlementaires et de marchés applicables à la date de la présente). Nous vous invitons dès lors, préalablement à tout investissement dans cette classe d'actions, à vous rapprocher de vos conseils habituels (juridiques, financiers et/ou fiscaux) pour déterminer la solution la plus appropriée pour répondre à vos attentes ;
 - L'investissement dans la classe C-EUR du Nouveau FCP PEA (code ISIN : FR0011869320) est une simple faculté et ne pourra être effectuée que sur base volontaire en cas d'envoi, par vos soins, d'un ordre d'achat sur Euronext Paris, par le biais de votre intermédiaire financier habituel. Cette acquisition sera alors effectuée au prix et aux conditions de marché applicables au moment où vous effectuerez votre ordre d'achat. En outre, cette acquisition n'entraînera pas la cession automatique des parts que vous détenez à ce jour dans le FCP Visé. En effet, indépendamment de l'investissement dans la classe C-EUR du Nouveau FCP PEA (code ISIN : FR0011869320), vous devrez opérer, en sus, la cession ou le rachat de vos parts du FCP Visé avant le 17 octobre 2014 pour éviter la clôture de votre PEA avec les conséquences décrites ci-dessus ;
 - Le prospectus, incluant notamment la description du profil de risque du Nouveau FCP PEA (code ISIN : FR0011869320) ainsi que le document d'information clé pour l'investisseur relatif à cet instrument financier sont disponibles sur le site internet www.lyxoretf.com. En outre pour toute question relative à cet instrument financier vous pourrez contacter les équipes de la Société de Gestion par courriel adressé à contact@lyxor.com ou par voie postale à l'adresse indiquée ci-après ;
 - Le Nouveau FCP PEA (Code ISIN : FR0011869320), ne dispose pas de classes de parts libellées en US Dollars. Si vous êtes à ce jour investis dans une des classes libellées en USD du FCP Visé et que vous envisagez l'investissement dans la classe de part libellée en Euros du Nouveau FCP PEA, vous pourrez alors subir un risque de change lié à la conversion entre le Dollar Américain et l'Euro. En pareille hypothèse, nous vous invitons à vous rapprocher préalablement de vos conseils habituels (juridiques, financiers et/ou fiscaux) pour déterminer la solution la plus appropriée pour répondre à vos attentes.
- **Dans le cas où votre investissement serait effectué via un compte titres ordinaire**, vous n'avez aucune démarche particulière à accomplir.

Le FCP Visé conserve l'ensemble de ses autres caractéristiques, notamment ses codes de négociation et ses frais de gestion.

Les intervenants sur le marché primaire (souscription/rachat en direct auprès de la société de gestion) ont la possibilité de se faire rembourser leurs parts auprès de la société de gestion et/ou de son dépositaire, dans les conditions de montant minimum de rachat décrites dans le prospectus (à savoir un nombre entier de parts correspondant à un montant minimum de 100 000 EUR), sans commission de rachat pendant une période de quatre mois à compter de la date de publication du présent avis.

Bien entendu et comme cela est toujours le cas, aucune commission de souscription/rachat ne sera prélevée par la société de gestion pour tout achat/vente de parts du FCP Visé effectué en Bourse sur une de ses places de cotation (marché secondaire). En revanche, d'éventuelles commissions de courtages peuvent être appliquées par les intermédiaires de marché. Ces commissions ne sont pas acquises à la société de gestion.

Les nouveaux Prospectus et Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur du FCP Visé et du Nouveau FCP PEA sont consultables sur le site de l'AMF www.amf-france.org ou disponible sur demande auprès de la Société de Gestion.

La Société de Gestion
Lyxor International Asset Management
17 cours Valmy
92800 PUTEAUX
Numéro Azur 0810 86 87 88
www.lyxoretf.fr